

COMPTE-RENDU DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE DE LA PLATE- FORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES (IPBES): 3-7 OCTOBRE 2011

La première session de la réunion plénière de la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) s'est réunie du 3 au 7 octobre 2011 au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Nairobi, au Kenya. Elle a rassemblé 366 délégués représentant 112 pays, deux observateurs, cinq organisations intergouvernementales, 33 organisations non gouvernementales, trois conventions et dix organes et agences spécialisées de l'ONU. Au cours de ces cinq jours de réunion, les délégués ont examiné les modalités et dispositifs institutionnels pour une IPBES, notamment: les fonctions et principes de fonctionnement de la plate-forme; les questions juridiques liées à la mise en place et à l'opérationnalisation de la plate-forme; le programme de travail de la plate-forme; et les critères de sélection de l'institution d'accueil et du siège du Secrétariat.

Les délégués ont adopté le compte-rendu de la réunion et ses annexes, comprenant un rapport détaillé des débats et des projets de textes portant sur: les fonctions et principes de fonctionnement de la plate-forme; les fonctions et structures des organes pouvant être créés dans le cadre de la plate-forme; le règlement intérieur pour les réunions de la plate-forme; les processus et critères pour le choix de l'institution d'accueil et du siège du secrétariat; et le programme de travail de la plate-forme. Les discussions sur ces textes reprendront lors de la deuxième session de la réunion plénière, prévue en avril 2012.

La réunion a révélé un certain consensus parmi les délégués sur le besoin de rendre la plate-forme opérationnelle le plus rapidement possible, malgré une certaine confusion quant au statut juridique de la plate-forme et quant à sa mise en place par l'Assemblée générale de l'ONU (AGNU). Ceci dit, la

grande réussite de la semaine a été l'accord sur le processus et les critères pour le choix de l'institution d'accueil et du siège du Secrétariat pour la plate-forme, ainsi que sur le travail intersessions portant notamment sur le processus d'examen des propositions par la plate-forme, sur le règlement intérieur et sur le programme de travail.

BREF HISTORIQUE DE L'IPBES ET DES PROCESSUS CONNEXES

L'initiative de mener des consultations pour la mise en place d'une IPBES a été prise lors du processus de suivi de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (EM) et des résultats du processus du Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité (IMoSEB).

ÉVALUATION DES ÉCOSYSTÈMES POUR LE MILLÉNAIRE: Entre 2001 et 2005, l'EM a évalué les conséquences du changement des écosystèmes sur le bien-être humain grâce au travail de plus de 1360 experts du monde entier. Les résultats de l'EM publiés en 2005 constituent la première évaluation scientifique de pointe des conditions et tendances des écosystèmes mondiaux et des services qu'ils fournissent, ainsi

DANS CE NUMÉRO

Bref historique de l'IPBES et des processus connexes	1
Compte-Rendu de la réunion	3
Les questions d'Organisation	3
Étude des modalités et des dispositions institutionnelles pour une IPBES	4
Session de Clôture	9
Brève analyse de la réunion	10
Réunions à venir	11
Glossaire	13

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Claudio Chiarolla, Ph.D., Kate Louw, Dorothy Wanja Nyangi, Ph.D. et Simon Wolf. Edition numérique: Francis Dejon. Version française: Alexandra Lefevre – Correctrice: Myriam Gadhoun. Editrices: Leonie Gordon et Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: Le gouvernement des États-Unis d'Amérique (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales du département d'État américain), le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), le ministère danois des affaires étrangères, le ministère allemand de la coopération économique et développement (BMZ), le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU), la commission européenne (DG-ENV), et le ministère italien de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'espace maritime. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2011, par: le ministère norvégien des affaires étrangères, le gouvernement australien, le ministère suédois de l'environnement, le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, l'Office fédéral suisse de l'environnement (FOEN), le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES), le ministère nippon de l'économie, du commerce et de l'industrie (à travers GISPRI), le gouvernement d'Islande, et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Un financement particulier pour la couverture de cette réunion a été fourni par le PNUE. Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par les gouvernements de la France, de la Région wallonne de Belgique, de la Province du Québec et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF et IEPF). Le financement de la version espagnole du *Bulletin* est financée par le ministère espagnole de l'environnement et des affaires rurales et marines. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA. 代表団の友

que la base scientifique pour une action visant à les conserver et à les utiliser de façon durable. En 2006, la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP CDB) (mars 2006, Curitiba, Brésil) a adopté une décision relative aux implications de l'EM pour le travail de la CDB, dans laquelle elle encourageait les Parties, entre autres, à utiliser le cadre de travail de l'EM pour mener des évaluations infra-mondiales et nationales. En 2007, le PNUE a mené à bien une évaluation de l'EM et en a déclenché le processus de suivi.

PROCESSUS DE L'IMOSEB: La proposition de mener un processus consultatif en vue d'un IMoSEB a vu le jour lors de la Conférence de Paris intitulée "Biodiversité: Science et Gouvernance", qui s'est tenue en janvier 2005 (voir <http://www.iisd.ca/sd/icb/>). La proposition a reçu le soutien politique de Jacques Chirac, alors président de la République Française, ainsi que celui du gouvernement français. Un processus consultatif a été mis en marche avec un Comité international de pilotage, un Comité exécutif et un Secrétariat exécutif confié à l'Institut Français de la Biodiversité, tous trois établis pour soutenir et faciliter les discussions.

Le Comité international de pilotage s'est réuni pour la première fois en février 2006 à Paris, en France. Les participants se sont accordés sur l'impérative nécessité d'améliorer le système existant de liaison entre les sphères scientifique et politique dans le domaine de la biodiversité. Nombre d'études de cas ont été menées pendant l'année 2006, tandis que l'idée d'un IMoSEB faisait l'objet de discussions lors de divers événements, notamment dans le cadre de la CdP 8 de la CDB et lors d'un atelier sur les «Interfaces science-politique au niveau international pour la gouvernance de la biodiversité» (octobre 2006, Leipzig, Allemagne).

Lors de la deuxième réunion du Comité international de pilotage, en décembre 2006, le Comité exécutif a exposé les résultats des études de cas et identifié une série de «besoins et options». Un document reprenant les idées clés, intitulé «Réponses des membres du Comité international de pilotage: document 'besoins et options'», a été préparé par le Secrétariat exécutif et distribué en janvier 2007. Ce document était conçu pour servir de guide aux participants pendant toute une série de consultations régionales. Six consultations régionales ont eu lieu entre janvier 2007 et mai 2008.

La réunion finale du Comité international de pilotage de l'IMoSEB s'est tenue du 15 au 17 novembre 2007 à Montpellier, en France. La réunion a examiné les résultats des consultations régionales et a repris le dialogue sur les besoins et options pour un IMoSEB, ainsi que sur la façon d'améliorer l'interface science-politique pour la biodiversité à tous les niveaux. Dans sa déclaration finale, sans recommander la création d'une nouvelle institution, le Comité international de pilotage a invité les donateurs et les gouvernements à apporter leur soutien pour envisager de toute urgence et de façon approfondie la mise en place d'une interface science-politique. Il a également encouragé le Directeur exécutif du PNUE, entre autres, à organiser une réunion pour étudier la mise en place d'une telle interface.

CONCEPTION DE L'IPBES: En réponse au résultat de l'IMoSEB, le PNUE a décidé d'organiser une réunion spéciale intergouvernementale et multipartite concernant une IPBES. Le gouvernement français, en étroite consultation avec ses experts

internes, a rédigé une note conceptuelle relative à la justification, au mandat central, aux résultats escomptés, aux domaines d'intervention et aux modalités opérationnelles d'une possible IPBES, qu'il a mise à disposition de ses pairs et qui fut examinée par la suite.

Le résultat de l'IMoSEB et la note conceptuelle sur l'IPBES ont également été examinés par la CdP CDB 9 (mai 2008, Bonn, Allemagne). Dans la Décision IX/15 (suivi de l'EM), la CdP a salué la décision du Directeur exécutif du PNUE d'organiser la réunion spéciale intergouvernementale et multipartite concernant une IPBES, et a demandé au groupe spécial de travail sur la mise en œuvre de la CDB d'examiner les résultats lors de sa troisième réunion qui aurait lieu en mai 2010.

IPBES-I: La première réunion spéciale intergouvernementale et multipartite sur une IPBES a eu lieu à Putrajaya, en Malaisie, du 10 au 12 novembre 2008. Les participants ont adopté un Rapport du président qui recommandait au Directeur exécutif du PNUE de transmettre les résultats de la réunion au Conseil d'administration du PNUE (CA-25) et de fixer une deuxième réunion. Le rapport contenait deux autres recommandations: de continuer à explorer les possibilités de renforcer l'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour le bien-être humain et le développement durable; et que le PNUE entreprenne une analyse préliminaire des lacunes dans le but de faciliter les discussions, cette analyse devant ensuite être mise à disposition du CA du PNUE.

PNUE CA-25/FMME: La 25^{ème} réunion du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement (PNUE CA-25/FMME) du PNUE, qui s'est tenue du 16 au 20 février 2009 à Nairobi, au Kenya, a adopté la décision 25/10 demandant au PNUE d'entreprendre un processus plus poussé pour explorer les façons et moyens de renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité. En réponse à cette décision, le PNUE a invité les gouvernements et organisations à participer à un examen paritaire de l'analyse préliminaire des lacunes menée sur les interfaces existantes relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques. Les commentaires issus de cet examen ont été intégrés au document final d'analyse des lacunes.

IPBES-II: Lors de cette réunion, qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, du 5 au 9 octobre 2009, les participants ont échangé leurs points de vue sur les importantes découvertes issues de l'analyse des lacunes, sur les options pour renforcer l'interface science-politique, sur les fonctions d'une IPBES et les possibles structures de gouvernance. Les participants ont adopté le Rapport du président sur les résultats et discussions, qui mettait en évidence les domaines de consensus et reprenait les points de vues divergents exprimés pendant la réunion. La plupart des délégués s'est exprimée en faveur d'un mécanisme capable de mener des évaluations et de générer et diffuser des conseils utiles à la formulation des politiques publiques, et a souligné l'importance du renforcement des capacités et d'une participation équitable de la part des pays développés.

PNUE SECA-11/FMME: La onzième session extraordinaire du Conseil d'administration/FMME du PNUE, réunie du 22 au 24 février 2010 à NusaDua, Bali, en Indonésie, a adopté une décision demandant au PNUE d'organiser une réunion finale sur l'IPBES.

IPBES-III: Lors de cette réunion, qui s'est tenue du 7 au 11 juin 2010 à Busan, en République de Corée, les délégués ont discuté de la mise en place d'une IPBES et ont négocié des textes contenant des considérations relatives aux fonctions de la plate-forme, à ses principes directeurs et à ses recommandations. Ils ont adopté le Document final de Busan concluant qu'une IPBES devait être mise en place et demandant sa collaboration avec les initiatives existantes pour la biodiversité et les services écosystémiques, ainsi que son indépendance scientifique. Il a également été décidé d'inviter l'Assemblée générale de l'ONU (AGNU) à examiner les conclusions de la réunion et à prendre les mesures appropriées pour la mise en place d'une IPBES.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU: L'AGNU a demandé au PNUE dans sa résolution 65/162 de rendre pleinement opérationnelle la plate-forme et d'organiser une réunion plénière dans les plus brefs délais afin de déterminer les modalités et les dispositifs institutionnels pour ladite plate-forme.

PNUE CA-26/FMME: Cette réunion tenue du 21 au 24 février 2011 à Nairobi, au Kenya, a adopté la décision 26/4 qui reprenait le document final de l'IPBES III et appelait à l'organisation d'une session plénière pour l'IPBES, ayant pour objectif de déterminer les modalités et dispositifs institutionnels de la plate-forme.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

Ouvrant lundi matin la première séance de la réunion plénière sur une Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), Fatoumata Keita, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a appelé les délégués à observer une minute de silence en hommage à Wangari Maathai, lauréate du Prix Nobel de la Paix. Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE, a présenté l'IPBES comme un effort visant à jeter une passerelle entre la "parole" de la science et la prise de décisions politiques. Souhaitant aux délégués la bienvenue à Nairobi, Stephane Kalonzo Musyoka, vice-président du Kenya, a appelé les délégués à faire en sorte que l'IPBES soit pleinement opérationnelle à l'issue de cette réunion, en soulignant la nécessité d'une gouvernance efficace et d'une meilleure coopération entre la science et la politique pour la protection de la biodiversité.

Dans leurs déclarations d'ouverture, les délégués ont apporté un soutien général à l'opérationnalisation et à la mise en place de l'IPBES. Certains d'entre eux ont néanmoins insisté pour que l'IPBES soit mise en place avant que des décisions ne soient prises concernant sa structure institutionnelle. Ils ont reconnu que la réunion offre des bases solides pour la mise en place de l'IPBES, et certains ont souligné la nécessité pour l'IPBES de se centrer sur le renforcement des capacités, sur le développement des technologies et sur les technologies elles-mêmes. Certains ont indiqué que l'IPBES peut améliorer l'utilisation de la science dans la formulation des politiques publiques. Certains délégués ont signalé que les dispositifs procéduraux, institutionnels et administratifs doivent engager tous les pays afin de permettre à l'IPBES de remplir son rôle et ses fonctions. Ils ont indiqué qu'une entente commune et un accord rapide concernant les modalités était nécessaire à la mise en place de la plate-forme.

Les délégués ont souligné que l'IPBES doit: maintenir une indépendance scientifique et coopérer avec les Accords environnementaux multilatéraux (AEM); se centrer sur le renforcement des synergies entre les organisations pertinentes; garantir qu'il n'y ait pas de chevauchement entre les divers efforts déployés par les initiatives existantes; et faire une claire distinction entre la production de connaissances et l'évaluation. Ils ont également appelé à une IPBES de petite taille et dotée d'une bureaucratie simplifiée.

Une organisation non gouvernementale (ONG) a proposé que l'IPBES réponde aux demandes faites par des organisations de la société civile (OSC), régionales et scientifiques. D'autres ont exhorté les gouvernements à doter la plate-forme de modalités opérationnelles claires et d'un programme de travail solide, et ont instamment demandé que les résultats de l'IPBES soient politiquement pertinents et non politiquement prescriptifs. Elles ont indiqué que les principes directeurs pour la mise en place de l'IPBES doivent être la lisibilité, l'indépendance et la crédibilité scientifique.

Les représentants des agences de l'ONU et des AEM qui étaient présents ont indiqué: que l'IPBES devrait tendre à répondre aux besoins de la CDB; que le Plan stratégique de la CDB pour 2011-2020 offre un cadre de référence utile pour le programme de travail de l'IPBES; et que les organisations travaillant pour le développement doivent s'engager dans la protection de la biodiversité. Ils ont également exposé les interfaces science-politique existantes dans les processus de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), afin qu'elles soient examinées par l'IPBES. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont offert d'héberger conjointement le Secrétariat.

Les délégués ont ensuite élu Robert Watson (Royaume-Uni) par acclamation en tant que président. Le Président Watson a appelé au prompt établissement des modalités de l'IPBES, tout en veillant «à ce qu'elles soient correctes». Il a souligné que les gouvernements, la communauté scientifique et les organisations non gouvernementales (ONG) ont montré leur volonté de soutenir le processus et d'approuver l'ensemble des quatre fonctions de la plate-forme, à savoir: identifier et prioriser l'information scientifique clé pour les décideurs politiques; réaliser des évaluations périodiques et opportunes des connaissances en matière de biodiversité et de services écosystémiques; soutenir la formulation et la mise en œuvre des politiques; et prioriser les besoins clés en matière de renforcement des capacités.

LES QUESTIONS D'ORGANISATION

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU: Les délégués ont élu lundi, outre Robert Watson (Royaume-Uni) en tant que président, Braulio Ferreira de Souza Dias (Brésil), Ali Mohamed (Kenya) et Senka Barudanovich (Bosnie-Herzégovine) en tant que vice-présidents. Yeon-chul Yoo (République de Corée) a aussi été élu vice-président mardi.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR: Neville Ash, Secrétaire du PNUE, a présenté lundi un aperçu des étapes franchies pour atteindre la première session de la réunion

plénière sur l'IPBES, notamment l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (EM) et le Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité (IMoSEB), qui ont conduit à la demande faite au PNUE de convoquer une réunion consacrée à la discussion des méthodes permettant de renforcer l'interface entre la science et la politique. Il a également fait état de la décision du Conseil d'administration (CA) du PNUE de convoquer la réunion plénière.

Plusieurs délégués ont suggéré de reporter l'examen des questions juridiques relatives à la mise en place et à l'opérationnalisation de la plate-forme jusqu'à ce que le Bureau des affaires juridiques de l'ONU a pu mettre à disposition son conseil juridique. Les délégués ont approuvé cet amendement et ont adopté l'ordre du jour.

ORGANISATION DES TRAVAUX: Les délégués ont décidé de tenir les sessions en plénière pour toute la durée de la réunion, avec la possibilité de former des groupes d'Amis du président.

ÉTUDE DES MODALITÉS ET DES DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES POUR UNE IPBES

QUESTIONS JURIDIQUES CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE LA PLATE-FORME: Le Secrétariat du PNUE a présenté mercredi trois documents UNEP/IPBES.MI/1/2, UNEP/IPBES.MI/1/INF./9, UNEP/IPBES.MI/1/CRP.2, abordant les questions juridiques liées à la création de la plate-forme. L'intervenant a mis en exergue les trois questions adressées au conseil juridique: existe-t-il un obstacle d'ordre juridique dans les options présentées concernant l'établissement de l'IPBES? La résolution 65/162 de l'Assemblée générale (AG) a-t-elle mis en place l'IPBES? Et, est-il possible d'opérationnaliser l'IPBES sans la mettre en place?

Il a précisé que le Bureau des affaires juridiques de l'ONU a considéré que la résolution de l'AGNU n'a pas mis en place l'IPBES, qu'aucun organe de l'ONU ne dispose actuellement d'un mandat pour la mettre en place ou pour se transformer en IPBES, et qu'il n'existe aucun obstacle juridique à l'établissement de cet organe par les gouvernements, une fois défini le champ d'activité de son mandat.

Les délégués ont abordé jeudi en plénière les questions juridiques. Certains délégués ont affirmé que l'IPBES était déjà mise en place et que les États souverains ne devraient pas être liés par les avis du conseil juridique de l'ONU. Ils ont donc indiqué leur hâte de voir l'IPBES mise en place conformément à des procédures appropriées, par exemple dans le cadre d'une résolution de l'AGNU, et ont exposé les démarches appropriées à entreprendre pour résoudre cette question lors de la deuxième réunion plénière et pouvoir mettre en place l'IPBES au sein du système des Nations Unies.

D'autres délégués ont soutenu la mise en place de l'IPBES dès que possible par le biais d'une résolution de la plénière de l'IPBES déclarant que la plate-forme est mise en place et que la plénière actuelle est transformée en première séance plénière de la plate-forme. D'autres pays ont, cependant, préféré la mise en place de l'IPBES en tant qu'organisme intergouvernemental indépendant, avec une éventuelle approbation –non obligatoire cependant– par l'AGNU.

Certains délégués ont considéré que le fait pour le PNUE d'avoir convoqué la plénière pouvait influencer les décisions sur la structure finale et compromettre son indépendance vis à vis de l'institution ou des institutions susceptibles de fournir par la suite des services de secrétariat; et que les gouvernements ont le droit souverain d'interpréter les documents juridiques et de décider de la marche à suivre.

Le conseiller juridique du PNUE a déclaré que la transformation d'institutions intergouvernementales extérieures à l'ONU en organes de l'ONU est possible.

Document final: Le projet de compte-rendu de la première session de la réunion plénière (UNEP/IPBES.MI/1/L.1) reprend les délibérations sur les questions juridiques, y compris les avis juridiques émis par le Bureau des affaires juridiques de l'ONU (UNEP/IPBES.MI/1/INF/14, UNEP/IPBES.MI/1/CRP.2) et un avis juridique supplémentaire du secrétariat du PNUE (UNEP/IPBES.MI/1/INF/9). Il indique que les délégués ont souligné l'urgence de rendre opérationnelle la plate-forme mais signale aussi les divergences concernant le statut de la plate-forme en reprenant les différents points de vue et perspectives exprimés par les délégués. Ce document sera réétudié lors de la deuxième session plénière en 2012.

FONCTIONS ET PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

DE LA PLATE-FORME: Le Secrétariat a présenté lundi le document UNEP/IPBES.MI/1/3 qui rappelle les fonctions de la plateforme et les principes figurant dans le Document final de Busan. Certains délégués ont souligné la nécessité et l'importance du soutien financier pour le renforcement des capacités. D'autres ont évoqué l'éventuel programme de travail de la plate-forme, soulignant qu'il doit répondre aux fonctions de la plate-forme. Les délégués ont indiqué: que les fonctions de base de la plate-forme vont au-delà de la conduite d'évaluations; qu'un mécanisme pour intégrer les contributions des ONG est nécessaire; que l'IPBES ne doit pas se centrer exclusivement sur la mise en œuvre; qu'il faut définir une procédure à suivre lorsque la plénière décide des priorités; et qu'il est nécessaire d'évaluer les connaissances disponibles dans chaque pays.

Les délégués ont souligné l'importance d'opérationnaliser la plate-forme, et le Président Watson a estimé qu'il s'agissait là d'un défi majeur pour la session plénière.

Document final: Le projet de compte-rendu de la première session de la réunion plénière (UNEP/IPBES.MI/1/L.1) indique que les délibérations des délégués sont reprises dans l'annexe au compte-rendu.

FONCTIONS ET STRUCTURES DES ORGANES

À CRÉER POUR LA PLATE-FORME: Les délégués se sont réunis pendant la semaine pour examiner les fonctions et structures des organes devant être créés pour la plate-forme (UNEP/IPBES.MI/1/4) qui étaient proposées sur la base du Document final de Busan. Le document décrit les dispositifs institutionnels qui pourraient être mis en place pour la plateforme, ainsi que leurs possibles fonctions et structures.

Adhésion à la plate-forme et participation à la plénière: Les délégués ont abordé lundi cette question. Ils se sont interrogés sur le statut des organisations régionales d'intégration économique, et certains ont soulevé des problèmes d'additionnalité et de compétence. Sur cet aspect, L'UE et ses États membres ont déclaré qu'ils n'accepteraient pas un

statut d'observateur. Le président Watson a précisé qu'il est actuellement entendu que ces organisations seront des membres à part entière, mais que la participation sera régie par le règlement intérieur de l'IPBES. Il a suggéré d'éclaircir le rôle exact des organisations régionales d'intégration économique, celui des autres organisations des Nations Unies et celui des Organisations intergouvernementales (OIG), au moment d'établir ledit règlement.

Certains membres ont suggéré une participation élargie permettant d'inclure les pays membres d'institutions spécialisées de l'ONU, alors que d'autres ont estimé que l'adhésion devrait être réservée aux États membres de l'ONU. D'autres encore ont plaidé pour une adhésion universelle. Les délégués se sont par ailleurs enquis sur le point de savoir si les États deviendraient membres de l'IPBES de façon automatique ou si l'adhésion ne serait effective que pour ceux ayant signifié leur intention d'en être membres.

Les discussions sur l'adhésion à la plate-forme ont repris mardi, avec quelques délégués mettant en garde sur la possibilité qu'une participation ouverte ne soulève des incertitudes quant à savoir si les Parties seront liées par les décisions prises en plénière ou par d'autres organes. Les délégués ont suggéré que les Parties indiquent leur intention de devenir membres et que le processus d'adhésion soit aussi simple que possible. Certains délégués ont demandé des éclaircissements sur la différence entre la participation à la plénière et l'adhésion à la plate-forme. Soulignant que certains aspects doivent encore être clarifiés, le président Watson a établi un groupe d'Amis du président, présidé par le vice-président Braulio Ferreira de Souza Dias, chargé de parvenir à un consensus sur le texte concernant l'adhésion.

Dans l'après-midi, Dias a rapporté à la plénière que le groupe d'Amis du Président avait délibéré pendant le déjeuner sur la question de l'adhésion à la plateforme, mais pas sur les questions portant sur la participation à la plénière. Il a précisé: qu'il y a eu accord sur le fait que l'adhésion à l'IPBES ne sera pas obligatoire; qu'il y a eu consensus sur l'idée que les États signalent leur volonté de devenir membres; que des divergences persistent quant aux règles pour déterminer l'adhésion des États à la plate-forme et que de nouvelles consultations sont nécessaires. Le groupe a repris ses délibérations mercredi et jeudi.

Le groupe d'Amis du président a indiqué mercredi qu'il était sur la bonne voie pour parvenir à un accord sur l'adhésion à la plate-forme. Il a signalé que les premières discussions avaient porté sur le texte concernant les contributions des gouvernements, des organes de l'ONU et d'autres parties prenantes. Certains délégués ont fait objection à la fusion du texte consacré à ce sujet, car l'alinéa du règlement intérieur qui établit une différence entre gouvernements et organes de l'ONU serait perdu. D'autres ont souligné la nécessité d'inclure les peuples autochtones comme parties prenantes et ont appelé à l'établissement d'un mécanisme permettant de garantir la participation de la société civile. Un délégué a proposé de référencer l'expression «communautés autochtones et locales» comme formulation internationalement acceptée. Un autre a plaidé pour que la référence soit faite à l'expression «peuples autochtones et communautés locales». Le terme «peuples» est resté entre crochets pour de plus amples délibérations. Sur la mise en place d'un processus de priorisation des demandes, les délégués ont approuvé le texte proposé avec

l'amendement faisant référence non seulement aux «demandes des gouvernements» mais également aux «contributions et suggestions d'autres parties prenantes».

Les discussions ont repris vendredi sur la base du document corrigé (UNEP/IPBES.MI/1/CRP.6). Certains délégués ont insisté sur l'inclusion des «peuples autochtones» dans le texte, citant la contribution du «savoir autochtone et local». D'autres ont demandé que les références aux «services écosystémiques» soient remplacées par l'expression «fonctions des écosystèmes», et la décision sur cet aspect a été reportée à la deuxième session plénière.

Fonctions de la plénière: En introduisant mardi cette question, le président Watson a expliqué que certaines fonctions présentées dans le document UNEP/IPBES.MI/1/4 ont été convenues à Busan, tandis que d'autres sont nouvelles. Les délégués ont discuté de l'établissement d'un ordre de priorité, certains proposant que les priorités d'action soient déterminées uniquement en réponse aux demandes émanant des gouvernements. D'autres ont plaidé pour que la plénière n'approuve que des résumés exécutoires, en soulignant qu'une approbation ligne par ligne des principaux rapports pourrait décourager la participation des scientifiques.

Les délégués ont souhaité une certaine souplesse dans la conception de la portée des évaluations, signalant que la plénière devrait définir un large champ d'activités pour les éventuels groupes de travail. D'autres ont également abordé: la définition des dispositions financières pour entreprendre les activités pertinentes; l'accent mis sur le renforcement des capacités et le transfert de technologie; et le besoin d'une procédure d'acceptation de l'adhésion.

Les membres du Bureau de la plénière: Les délégués ont abordé mardi pour la première fois la question des membres du Bureau de la plénière. Ils ont hésité entre une présidence unique assortie de quatre vice-présidents et une plate-forme servie par deux co-présidents, l'un provenant d'un pays développé et l'autre d'un pays en développement, avec trois vice-présidents. Les délégués ont souligné que les membres du Bureau de la plénière doivent: disposer d'un haut niveau d'expertise technique et scientifique; être nommés pour une durée de mandat clairement définie; et être désignés suivant un système de rotation.

Le président Watson a ensuite présenté les fonctions des principaux membres du Bureau de la plateforme, soulignant que celles-ci devraient être précisées dans le règlement intérieur pour éviter toute ambiguïté. Les délégués ont discuté des tâches confiées aux membres du Bureau, certains estimant que celles-ci devraient être réparties entre le président et les vice-présidents et que la présidence des organes subsidiaires devrait être assignée aux vice-présidents. Des incertitudes persistant quant aux fonctions du président du fait que le programme de travail de la plate-forme n'avait pas encore été défini, les délégués ont opté pour laisser le texte entre crochets jusqu'à ce que le programme de travail soit déterminé.

Concernant les critères de sélection des présidents et vice-présidents, les délégués ont estimé que l'IPBES, en tant qu'organe intergouvernemental, devrait guider les gouvernements dans la nomination des candidats plutôt que de concevoir des critères de sélection. Certains ont souligné l'importance d'avoir un président qui comprenne la dynamique, ayant des capacités de leadership et capable de faire aboutir au consensus. Les

délégués ont inclus des références: à l'expérience en matière d'évaluation en plus du critère d'expérience scientifique; à la connaissance des questions de fonction des écosystèmes, de résilience et d'adaptation; à la compréhension du rôle et du savoir des groupes autochtones. Le président Watson a demandé au Secrétariat de restructurer le texte pour sa révision en séance plénière.

Lors de l'examen du texte corrigé portant sur l'élection du président et des vice-présidents, quelques délégués ont réitéré mercredi leur appel pour une désignation des vice-présidents par un système de rotation alors que d'autres ont estimé que cela devrait se faire sur une base régionale. Certains délégués ont proposé l'insertion d'une référence à la sélection des membres du Bureau de la plénière en tant que membres d'un Bureau élargi. La référence a été retenue dans un paragraphe supplémentaire entre crochets, en attendant la prise d'une décision sur la structure de l'IPBES, tandis que la disposition originale a été adoptée avec des amendements mineurs.

Les délégués ont de nouveau abordé la question jeudi et se sont accordés pour prendre en compte la dimension de parité de genre dans la sélection des membres du Bureau. L'importance de l'équilibre entre les disciplines scientifiques a également été soulignée.

Concernant les fonctions du président, les délégués ont convenu, après délibération, que lesdites fonctions soient définies suivant les termes du règlement intérieur et dirigées par la plénière. Les délégués ont également décidé: de conserver la fonction de «représentant de la plate-forme»; de rejeter une proposition de l'UE et de ses États membres d'inclure des activités de sensibilisation et de communication; et de supprimer la référence à d'autres fonctions qui dépendent de la mise en place des organes subsidiaires.

Sur les fonctions des vice-présidents, les délégués ont décidé que celles-ci devraient être déterminées de la même manière que les fonctions du président. Les délégués ont également convenu: que les vice-présidents devraient participer aux travaux du Bureau; que présider les réunions des organes subsidiaires n'est pas une fonction des vice-présidents; de souligner dans le règlement intérieur que les vice-présidents agissent au nom du président «au besoin»; et de supprimer la référence à la conduite d'activités de sensibilisation et de communication.

Au sujet des lignes directrices encadrant la nomination et la sélection des présidents et vice-présidents, les délégués ont convenu de supprimer les références à une expérience préalable dans le domaine de l'évaluation et à la capacité de représenter la plate-forme à tous les niveaux.

Organes subsidiaires: Le président Watson a présenté mardi la question des éventuelles fonctions des organes subsidiaires et les options ouvertes concernant la structure et la composition des organes subsidiaires à la plénière (UNEP/IPBES.MI/1/4).

Certains délégués ont suggéré la simple insertion d'une courte liste de fonctions caractérisées par types de fonction. Quelques délégués ont souligné que la structure de gouvernance devrait être en mesure de traiter, entre autres, des questions intersessions et que les termes de référence du Bureau devraient contenir des exigences administratives et scientifiques. D'autres ont appuyé la création de deux organes subsidiaires, l'un avec des fonctions administratives et l'autre avec des fonctions

techniques et scientifiques, avec un délégué estimant que les fonctions des organes subsidiaires devraient être déterminées avant de définir la structure de gouvernance.

Avec un certain consensus pour minimiser autant que possible les niveaux de bureaucratie, quelques délégués ont proposé d'établir plusieurs organes subsidiaires, y compris un corps scientifique et un corps administratif. D'autres ont averti que les déterminations dépendront du programme de travail, alors que certains proposaient que les organes subsidiaires ne s'occupent que de questions administratives et que des groupes de travail soient mis en place pour étudier les questions scientifiques. Le président Watson et le représentant du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont exposé la structure institutionnelle du GIEC et son évolution, soulignant, entre autres, que le Comité exécutif a été établi comme sous-ensemble du Bureau du GIEC pour entreprendre des activités intersessions.

Certains délégués ont souligné le besoin de souplesse dans la mise en place des organes subsidiaires et ont mis en garde contre un chevauchement des tâches du bureau avec celles de la plénière. Il a été rappelé aux délégués que l'IPBES n'est pas concernée uniquement par les évaluations et certains d'entre eux ont estimé que la plate-forme pourrait bénéficier d'une structure régionale et devrait inclure le renforcement des capacités et le transfert de technologie. Les délégués ont également souligné le rôle des ONG.

Les délibérations sur cette question ont repris jeudi matin, avec quelques délégués demandant des éclaircissements sur la relation entre les organes subsidiaires et la plénière, certains soulignant que les organes subsidiaires devraient faciliter le travail de la plate-forme et assurer la supervision selon les vœux de la plénière.

Dans la session de jeudi soir, les délégués ont décidé, après délibération, de renommer le chapitre consacré à la forme et aux fonctions des organes subsidiaires «fonctions administratives et scientifiques pour la facilitation du travail de la plate-forme», et de remettre à plus tard la décision de confier ces fonctions aux organes subsidiaires, au Bureau ou au Secrétariat.

Les délégués ont examiné ces fonctions et ont convenu: de placer entre crochets l'approbation des demandes présentées par les organisations observatrices jusqu'à la clarification des questions liées à l'adhésion; d'attribuer le suivi de la performance du Secrétariat à la plénière; et de décrire la fonction concernant les ressources financières comme étant l'examen de la gestion des ressources et du respect des règles financières, en gardant également cette formulation entre crochets.

En ce qui concerne les fonctions scientifiques et techniques des organes subsidiaires, certains délégués ont estimé que l'élaboration d'une liste des contributeurs au programme de travail découragerait les contributions de nouveaux chercheurs. D'autres ont suggéré l'intégration d'autres types de connaissances, comme le savoir traditionnel, et d'autres parties prenantes outre les scientifiques, ainsi que la prise en considération d'une diversité de disciplines.

Quelques délégués ont proposé l'insertion d'un paragraphe supplémentaire portant sur la facilitation du transfert de technologie conformément au programme de travail de la

plate-forme. Le paragraphe a été placé entre crochets. D'autres ont introduit un paragraphe supplémentaire portant sur la production de directives quant à la manière d'utiliser les savoirs autochtones et locaux dans l'interface science-politique. Ils ont proposé d'explorer des méthodologies permettant l'intégration de différents systèmes de connaissance, un délégué ayant par ailleurs suggéré d'intégrer ce point dans le programme de travail relatif à la production de connaissances. Les délégués ont convenu que les organes subsidiaires devraient étudier les façons et moyens de prendre en compte différents systèmes de connaissance dans l'interface science-politique.

Reprenant vendredi cette question, le président Watson a présenté un texte préparé par le Secrétariat comprenant deux options pour la structure et la composition des organes subsidiaires, et a invité les délégués à émettre des commentaires.

Plusieurs délégués se sont prononcés en faveur d'un organe subsidiaire unique sous la forme d'un Bureau élargi de la plénière. Quelques-uns ont proposé la mise en place d'un Bureau réduit chargé de superviser les fonctions de procédure et administratives, assorti d'un Bureau plus large disposant de fonctions substantielles et composé de représentants des groupes de travail, des pôles régionaux, des organes scientifiques et politiques, et des membres des AEM, des OIG et des agences de l'ONU. Un délégué a signalé que le fait d'assigner des fonctions supplémentaires au Bureau ne l'empêche pas de faire partie de la plénière et un autre a plaidé pour une distinction entre gouvernance et travail scientifique. Il a été proposé que le Bureau élargi assume également des fonctions pour le travail intersessions et la demande a été faite de sélectionner des membres supplémentaires sur la base de leur expertise scientifique et technique. Certains délégués ont également proposé que chaque membre du Bureau élargi puisse avoir diverses missions, y compris d'ordre administratif et technique, et que, à cet effet, des groupes distincts devraient être établis. D'autres ont avancé l'idée que le Bureau élargi devrait être le garant de la crédibilité scientifique.

Certains délégués ont exprimé leur préférence pour la mise en place de deux organes subsidiaires. Un délégué a suggéré une version élargie du Bureau assumant des fonctions administratives et un corps scientifique chargé d'étudier les questions substantielles du programme de travail de la plate-forme etayant la capacité de créer des groupes de travail. Certains délégués ont exprimé des doutes vis à vis du rôle des différents membres d'un Bureau élargi et ont suggéré de le remplacer par un Comité exécutif assorti d'un Bureau élargi. Certains ont soutenu la combinaison d'un Bureau et d'un organe subsidiaire, avec l'option de développer des pôles régionaux, techniques et scientifiques. D'autres se sont dit favorables aux deux organes mais ont estimé qu'un Bureau élargi pourrait s'avérer insuffisant s'il devait être chargé de fonctions administratives et avoir des capacités scientifiques.

Secrétariat: Cette question a été abordée mardi pour la première fois. Les délégués ont souligné que le Secrétariat devrait remplir des fonctions administratives pour la plénière et les divers organes, et qu'il devrait s'agir d'un Secrétariat «léger». Quelques délégués ont proposé que les fonctions du Secrétariat soient réparties parmi diverses organisations

internationales, alors que d'autres soulignaient le besoin de s'assurer de l'indépendance du Secrétariat. Le président Watson a demandé au Secrétariat de reformuler le texte, signalant une évolution en faveur d'un pôle central et d'un Secrétariat léger.

Reprenant jeudi les aspects relatifs au Secrétariat, certains délégués ont suggéré que le Secrétariat serve également les organes subsidiaires.

Fonds d'affectation spéciale: Le président Watson a introduit cette question mardi en indiquant la nécessité de définir «tout un ensemble de règles» pour le fonctionnement du fonds d'affectation spéciale. Certains délégués ont estimé qu'il est important que la plénière puisse décider de l'utilisation des ressources disponibles et quelques-uns ont admis les contributions du secteur privé et autres parties prenantes tant que ces ressources ne seront pas affectées à des fins déterminés. D'autres délégués ont signalé le rôle des contributions en nature.

Certains délégués ont instamment demandé que les contributions au fonds soient volontaires, tandis que d'autres ont rejeté les contributions du secteur privé. Ils se sont finalement accordés pour reporter la décision sur le rôle du secteur privé.

Les délégués ont de nouveau abordé cette question mercredi et les discussions ont porté sur l'existence d'un ou plusieurs fonds d'affectation spéciaux, quelques-uns se disant favorables à un fonds unique sans qu'il soit pour autant qualifié de fonds «central». D'autres paragraphes portant sur un examen indépendant périodique de la plate-forme, sur le processus d'adoption des rapports, sur le règlement intérieur et sur les règles de gestion financière ont été adoptés avec des amendements mineurs.

Les délégués ont décidé vendredi, après délibération, de changer le titre de la section consacrée au fonds d'affectation spéciale pour l'intituler «Contributions financières et autres à la plate-forme», et d'y intégrer le fonds d'affectation spéciale, les contributions financières additionnelles et les contributions en nature. Certains ont exprimé leur inquiétude quant aux contributions du secteur privé et ont suggéré de préciser dans le texte que ce type de financements ne saurait être soumis à des conditions ni orienter le travail de plate-forme, et qu'il ne pourrait en aucun cas être affecté à des activités spécifiques. Les délégués ont approuvé certains changements et ont supprimé les références à la non-affectation spécifique des fonds tout en indiquant qu'il devrait s'agir d'un fonds «aveugle» d'affectation spéciale.

Les délégués ont décidé d'aborder les contributions additionnelles aux fonds d'affectation spéciale dans un paragraphe séparé, soulignant que ceci devrait être exceptionnel et soumis à approbation par la plénière. Certains délégués ont demandé ce que pouvait être le rôle de ces contributions additionnelles et le président Watson a évoqué l'expérience du GIEC où les gouvernements finançaient des ateliers ou activités sans faire passer les ressources par le fonds d'affectation spéciale. Les délégués ont, de la même façon, décidé d'aborder les contributions en nature dans un paragraphe séparé et d'encourager les contributions provenant de la communauté scientifique ainsi que d'autres détenteurs de connaissances et parties prenantes, ces deux dernières références ayant cependant été ajoutées entre crochets.

Évaluation du fonctionnement de la plate-forme: La question a été examinée mardi. Certains délégués ont demandé des éclaircissements quant au processus d'évaluation, quelques-uns d'entre eux mettant en lumière la relation avec des aspects juridiques. Le président Watson a suggéré d'élargir la portée et les modalités d'évaluation lors de l'examen du règlement intérieur.

La question a de nouveau été abordée vendredi. Les délégués ont convenu de laisser entre crochets le paragraphe indiquant que le compte-rendu de la réunion représente une question fondamentale et requiert de plus amples délibérations.

Document final: Le document final, qui reprend les délibérations des délégués sur les fonctions et structures des organes devant être créés pour la plate-forme, a été annexé au projet de compte-rendu de la première session de la réunion plénière (UNEP/IPBES.MI/1/L.1, Annex III). Les discussions sur le sujet reprendront lors de la deuxième session de la plénière en 2012.

RÈGLEMENT INTERIEUR POUR LA PLÉNIÈRE DE LA PLATE-FORME: Le Secrétariat du PNUE a présenté mardi le document UNEP/IPBES.MI/1/5 concernant le règlement intérieur de la plénière de la plate-forme. Plusieurs délégués ont souligné que la plate-forme doit adopter son propre règlement intérieur. Ils ont souligné l'importance de règles concernant: la représentation; l'expertise; l'adoption de décisions et les activités intersessions. Certains délégués ont suggéré de s'inspirer du règlement intérieur d'autres processus mais d'autres s'y sont opposés. Certains ont estimé que le programme de travail devrait être examiné en premier car il pourrait avoir une incidence sur le règlement intérieur.

Le président Watson a proposé de former un groupe d'Amis du président pour procéder à une première lecture du projet de règlement et a proposé d'éviter la discussion des questions touchant à l'adhésion, à la participation et aux observateurs, qui se trouvaient déjà en discussion au sein du groupe d'Amis du Président sur l'adhésion.

Un délégué a soutenu que les décisions doivent être prises par consensus et non par vote, et que le règlement intérieur devrait envisager la participation d'observateurs. Le président Watson a souligné qu'une fois l'IPBES mise en place il se peut qu'il ne soit pas toujours possible de prendre des décisions par consensus, et a invité à étudier, comme un filet de sécurité, ce à quoi pourrait ressembler un système de vote dans le règlement intérieur.

Document final: Le projet de compte-rendu de la première session de la réunion plénière (UNEP/IPBES.MI/1/L.1) fait mention de l'échange préliminaire de points de vue auquel se sont livrés les délégués concernant le règlement intérieur pour les réunions de la plate-forme, et plusieurs délégués ont signalé le besoin d'adopter le règlement intérieur pour y asseoir le fonctionnement de la plate-forme. Il a été décidé d'entreprendre un travail intersessions afin d'avancer sur la question.

PROCESSUS ET CRITÈRES POUR LE CHOIX DE L'INSTITUTION D'ACCUEIL ET DU SIÈGE DU SECRÉTARIAT DE LA PLATE-FORME: Le Secrétariat a présenté mercredi le document UNEP/IPBES.MI/1/6 concernant le processus et les critères de sélection de l'institution d'accueil et du siège du Secrétariat. Les délégués ont discuté mercredi et jeudi de ce document.

Critères de sélection de l'institution d'accueil: Les délégués ont entamé mercredi les délibérations sur le sujet, certains se positionnant en faveur de la proposition faite aux quatre institutions de parrainage, l'UNESCO, le PNUE, la FAO et le PNUD, de soumettre leurs propositions pour accueillir conjointement la plate-forme, et se posant en conséquence la question de savoir s'il était nécessaire d'ouvrir cette question. Le président Watson a déclaré que l'IPBES bénéficierait tout de même de discussions portant sur les éléments à inclure dans les propositions. Certains délégués ont mis en garde contre une limitation des propositions aux quatre organisations de parrainage.

Certains délégués ont signalé la nécessité d'inclure dans les critères de sélection une référence à l'expérience dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques. Ils ont proposé que les fonctions administratives du Secrétariat soient hébergées par une seule et même institution, l'un d'entre eux indiquant que les institutions d'accueil devraient être aptes à fournir un soutien financier stable. Certains délégués ont signalé que les lacunes restantes dans les critères de sélection devraient être comblées.

Processus d'appel aux institutions à signifier leur volonté d'héberger le Secrétariat: Au cours des délibérations de mercredi, certains délégués ont souligné que le processus de sélection d'une institution d'accueil est distinct de celui du siège du Secrétariat.

Quelques délégués ont proposé d'augmenter la longueur des propositions de 10 à 20 pages, et un accord a finalement été atteint sur une longueur de 15 pages. D'autres ont proposé d'autoriser des offres conjointes ou individuelles. Les délégués ont convenu que seuls les compte-rendus exécutifs des propositions seraient traduits dans les langues de l'ONU. Ils ont estimé que les gouvernements devraient examiner ces offres dans l'optique de prendre «une décision» plutôt que dans celle de formuler des «recommandations» sur le siège du Secrétariat.

Processus d'examen des propositions et de sélection de l'institution d'accueil: Les délégués ont indiqué mercredi que le Bureau ne devrait pas entreprendre un premier examen des propositions et que les gouvernements devraient avoir la possibilité d'examiner et de discuter toutes les propositions. Le président Watson a suggéré le 15 décembre 2011 comme date limite pour les soumissions et propositions, demandant au Secrétariat de les faire circuler dans les jours suivants.

Lorsque le sujet a été repris jeudi, les délégués ont proposé un texte précisant que le Bureau «transmettra» plutôt que «diffusera» les offres des institutions intéressées à tous les gouvernements. D'autres ont estimé que les offres devraient être transmises aux gouvernements afin qu'ils prennent des «décisions» et non pour qu'ils formulent des «recommandations» sur les institutions d'accueil du Secrétariat.

Critères pour le choix de l'emplacement géographique du Secrétariat: Les délégués ont entamé jeudi les délibérations sur les critères pour le choix de l'emplacement géographique du Secrétariat, certains se montrant opposés à des critères qui excluraient les pays en développement et d'autres indiquant que l'emplacement devrait fournir des garanties de sécurité, de bonne gouvernance et d'utilisation efficace de ressources. Les délégués se sont demandé si la présence d'une organisation internationale devrait être un critère de sélection, certains arguant que seules

les organisations internationales pertinentes en matière de biodiversité devraient être un critère. D'autres ont indiqué que la présence d'institutions internationales liées à la biodiversité et aux écosystèmes n'a pas d'incidence sur les fonctions du Secrétariat. Un délégué a plaidé pour la prise en compte de la situation spécifique des pays en développement, signalant comme leviers éventuels les déficits en termes de capacités, l'abondance des ressources naturelles, le manque d'évaluations scientifiques et le rapport entre biodiversité et réduction de la pauvreté.

Certains délégués ont préféré un lieu de résidence unique pour le Secrétariat, mais ont accueilli favorablement l'idée d'envisager la mise en place de pôles régionaux. Quelques délégués ont estimé que les pôles régionaux pouvaient alourdir le programme de travail et le rôle des organes subsidiaires, et ont instamment demandé la séparation des discussions sur le siège du Secrétariat de celles sur les pôles régionaux. Certains se sont dits préoccupés de voir les pôles régionaux augmenter la bureaucratie et réduire l'efficacité.

Certains délégués ont demandé que la représentation diplomatique soit fixée dans une optique de pays plutôt que sur une ville particulière. Les délégués se sont opposés aux propositions faisant mention d'aspects liés à la sécurité, celles-ci étant par la suite éliminées des délibérations.

Processus prévu pour l'appel à des propositions: Pendant l'adoption du projet de compte-rendu vendredi, quelques délégués ont demandé comment les propositions pourraient être reçues par le Secrétariat du PNUE alors qu'il n'y avait pas eu d'accord sur le type de Secrétariat à mettre en place pour la plate-forme. D'autres ont indiqué qu'il était possible d'accepter des propositions fondées sur l'option de Secrétariat préférée par le proposant. Le président Watson a signalé que les propositions pour l'emplacement géographique du Secrétariat devront être présentées au plus tard le 15 janvier 2012, après quoi elles seront rassemblées et distribuées aux gouvernements.

Processus d'examen des propositions et sélection de l'emplacement géographique du Secrétariat: Les délégués ont abordé cette question mercredi et vendredi, certains proposant d'autoriser les gouvernements à soumettre leurs propositions au Bureau huit semaines avant la deuxième session de la plénière, et que celles-ci soient envoyées deux semaines après aux gouvernements sans examen préalable. Les délégués ont demandé une compilation et la traduction des propositions soumises, certains demandant instamment que soit établi un résumé exécutif de ces propositions. D'autres ont proposé l'utilisation de formats normalisés pour les propositions. Le président Watson a proposé que le Bureau travaille avec le Secrétariat sur l'élaboration d'un projet de format pour les propositions.

Document final: Le projet de compte-rendu de la première session de la réunion plénière (UNEP/IPBES.MI/1/L.1) relève que les délégués ont pris en compte les considérations issues de la note du Secrétariat. Les gouvernements et institutions sont invités à soumettre leurs propositions sur la base des directives fixées dans l'annexe au compte-rendu de la première session de la réunion plénière.

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PLATE-FORME: Le Secrétariat a présenté mercredi le document UNEP/IPBES.MI/1/7 portant sur l'éventuel programme de travail de la plate-forme. De manière générale, certains délégués ont

suggéré dans leurs commentaires que la plate-forme se concentre sur la compilation des données scientifiques et ont instamment plaidé pour la prise en considération: de l'importance des pôles régionaux comme mécanismes pour attirer les parties prenantes; de la nécessité d'évaluations pertinentes; et du renforcement des capacités. La suggestion de possibles travaux intersessions consacrés au programme de travail a été faite.

Certains délégués ont souligné l'importance des mécanismes de coordination régionale et des évaluations thématiques. D'autres ont estimé qu'il est nécessaire de revoir au niveau national l'état actuel et l'évolution des méthodologies, et ont plaidé pour la mise en place d'un comité permanent sur les outils et méthodologies. Certains délégués ont mis en exergue le besoin, entre autres: d'héberger des ensembles de données; de règles pour mener, coordonner et réviser les évaluations; et de produire des directives normalisées. Un délégué a suggéré l'utilisation d'approches écosystémiques pour évaluer la connaissance des services écosystémiques.

Les délégués ont instamment souhaité que le programme de travail réponde à l'ensemble des quatre fonctions de l'IPBES. Certains ont suggéré de définir les données politiques qui sont nécessaires à la prise de décision, et d'utiliser notamment les objectifs et indicateurs du Plan stratégique de la CDB. Ils ont mis l'accent sur: la communication, la sensibilisation du public, les réseaux et le financement.

Certains délégués ont suggéré que l'utilisation du savoir traditionnel pourrait améliorer le renforcement des capacités et le transfert de technologie et d'autres ont souligné le rôle de la propriété intellectuelle dans la production de connaissances utiles à la protection de la biodiversité. Les délégués ont également plaidé pour: des approches ascendantes; des approches globales pour évaluer les services de la biodiversité et des écosystèmes; et la nécessité d'une évaluation économique des écosystèmes.

Document final: Le projet de compte-rendu de la première session de la réunion plénière (UNEP/IPBES.MI/1/L.1) reprend le partage d'idées préliminaires et affirme l'accord général pour une mise en œuvre intégrée des quatre fonctions de la plate-forme. Les délégués ont convenu de continuer leur travail pendant la période intersessions, les propositions des pays concernant le programme de travail devant être présentées, au plus tard le 15 décembre 2012.

SESSION DE CLÔTURE

Le président Watson a présenté vendredi après-midi aux délégués le projet de compte-rendu de la première session de la réunion plénière (UNEP/IPBES.MI/1/L.1) et ses annexes. Les délégués ont adopté le compte-rendu sans amendements (tel qu'il a été mentionné en détail dans les sous-sections pertinentes du présent compte-rendu).

Le président Watson a présenté un projet de résolution de la première session de la réunion plénière (UNEP/IPBES.MI/1/CRP.7). Plusieurs délégués ont indiqué qu'ils n'étaient pas disposés à accepter la conférence de plénipotentiaires prévue pour le dernier jour de la deuxième session de la réunion plénière. Les délégués ont convenu de laisser de côté la résolution.

Le Directeur exécutif du PNUE Achim Steiner a vivement remercié le président et les vice-présidents pour leur travail au cours de la session, ainsi que les délégués pour leur participation.

Le président Watson a clôt la réunion à 18h30.

BRÈVE ANALYSE DE LA RÉUNION

Du fait de leur alarmante et constante érosion, et de leurs utilisations contraires à la durabilité, la biodiversité et les services écosystémiques bénéficient d'une attention croissante dans les sphères internationales, tant dans le contexte des changements climatiques, de la sécurité alimentaire mondiale, du développement et de la réduction de la pauvreté, que dans les dialogues sur l'économie verte au sein de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD, également connue comme Rio+20).

Les dix dernières années ont vu grandir un consensus international sur le besoin d'améliorer considérablement le système de liaison entre la science et la politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques, et ce consensus s'est dernièrement traduit par le processus menant à la création d'une Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). La première session de la réunion plénière de l'IPBES à Nairobi, au Kenya, a franchi de nombreuses étapes dans la mise en place et dans l'opérationnalisation de cette plate-forme, qui vise à renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques avec pour objectifs la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, le bien-être humain à long terme et le développement durable.

Cette analyse constitue une évaluation des principales réussites de Nairobi, des degrés de coopération et de conflit, et des obstacles qui sont apparus pendant les négociations. Elle examine en premier lieu les principales avancées de cette réunion en matière d'élaboration des fonctions, des structures et du programme de travail de l'IPBES. Elle présente ensuite les principaux obstacles d'ordre juridique, politique et technique auxquels se heurtent la mise en place et l'opérationnalisation de la plate-forme, en mettant un accent particulier sur leurs interactions. Elle aborde, enfin, les étapes clés qui devront être franchies pour rendre la plate-forme effectivement opérationnelle lors de la deuxième session plénière, prévue en avril 2012.

LE DILEMME DE L'ŒUF ET DE LA POULE: LA FORME SUIT-ELLE LA FONCTION OU VICE-VERSA?

Dans son discours d'ouverture de la plénière de l'IPBES, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Achim Steiner, a souligné que nombre de questions relatives à la mise en place et à l'opérationnalisation de l'IPBES avaient déjà été arrêtées lors de la réunion intergouvernementale et multipartite sur l'IPBES qui s'est tenue en juin 2010 à Busan, en République de Corée, et qu'elles se trouvent donc rassemblées dans le document final de ladite réunion (sous le nom de «Document final de Busan»). Au cours de cette semaine de discussions, plusieurs délégués ont instamment souhaité que la plate-forme soit rendue pleinement opérationnelle conformément au Document final de Busan, largement approuvé par les délégués à Nairobi et considéré comme un fondement solide pour la plate-forme.

Les délibérations visant à définir la structure institutionnelle et opérationnelle de la plate-forme ont abordé d'importantes questions politiques, institutionnelles et techniques. Les

discussions sur l'élaboration des fonctions, des structures et du programme de travail de l'IPBES, notamment, ont démontré que ces divers aspects sont intrinsèquement liés. Le Document final de Busan définit quatre fonctions pour l'IPBES, à savoir: la production de connaissances, l'évaluation, le soutien aux politiques et le renforcement des capacités. Cette réunion a permis de clarifier les diverses conceptions qu'ont les Parties des liens entre ces quatre fonctions, et elle revêt de ce fait une importance capitale pour la définition de la structure et du programme de travail de la plate-forme... et vice versa. Bien que l'idée d'une IPBES remplissant pleinement ses quatre fonctions ait été largement partagée, des préférences variées ont été exprimées quant au contenu des activités à entreprendre dans le cadre de chaque fonction du programme de travail, et les avis penchaient tantôt pour l'adoption d'une structure centralisée de soutien au renforcement des capacités, tantôt pour une structure décentralisée, notamment au travers de pôles régionaux et thématiques, ou encore d'approches ascendantes aux évaluations à des niveaux divers.

Les délibérations portant sur les aspects institutionnels, notamment la forme des organes de la plate-forme, ont en fait révélé davantage de questions fondamentales sur les fonctions primaires et l'objectif de la plate-forme. Par exemple, lorsque les délégués ont discuté des capacités que le président de l'IPBES devrait avoir, certains ont souligné la crédibilité au sein de la communauté scientifique et l'aptitude à conduire des évaluations scientifiques, alors que d'autres ont estimé que le président devrait être capable de «fournir des indications scientifiques effectives et utiles au processus politique» et de garantir que la plate-forme fournisse de quoi «étayer la prise de décisions». La plate-forme devra, comme l'ont affirmé plusieurs délégués lors de conversations informelles, faire son chemin pas à pas et définir ses priorités au fur et à mesure.

LES DIMENSIONS POLITIQUE, JURIDIQUE ET TECHNIQUE: UNE NAISSANCE COMPLIQUÉE

La base et le processus juridique pour la mise en place officielle de l'IPBES sont des questions conflictuelles qui n'ont pu être résolues lors de cette réunion. Alors que tous les pays s'accordaient sur l'urgence d'opérationnaliser la plate-forme, une vaste divergence de points de vues a fait surface lors du débat pour déterminer si la plate-forme avait ou non été mise en place par la Résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU (AGNU) demandant au PNUE d'organiser la présente réunion (AGNU Résolution 65/162). Les délégués ont aussi débattu de la nécessité d'actions supplémentaires, telles que l'organisation d'une conférence de plénipotentiaires pendant la deuxième réunion plénière ou encore l'intégration de l'AGNU.

Par exemple, sur l'option de constituer un Secrétariat unique dont les fonctions seraient réparties entre les institutions d'accueil, certains délégués ont affirmé que d'autres actions de la part des organes et agences de l'ONU étaient nécessaires pour mettre officiellement en place la plate-forme. Bien que le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) aient déjà reçu mandat d'héberger conjointement la plate-forme, et que le Programme des Nations Unies pour le développement

(PNUD) soit sur le point d'examiner la question, un expert a fait remarquer qu'un accord préalable entre ces diverses organisations serait nécessaire pour clarifier leurs rôles respectifs dans l'administration de la plate-forme.

Les délégués ont également examiné les nombreuses options ayant des incidences sur le statut de la plate-forme, allant d'une IPBES établie dans le cadre du système des Nations Unies jusqu'à sa mise en place en tant qu'organe intergouvernemental indépendant administré par une ou plusieurs agences de l'ONU, en passant par son éventuelle transformation ultérieure en une entité des Nations Unies.

Essayant de dégager la voie, le président Watson a suggéré que les Parties examinent les positions des uns et des autres dans l'optique de parvenir à un accord lors de la deuxième session plénière. Un projet de résolution préparé par le Secrétariat du PNUD sur des questions tant procédurales que substantielles proposait d'inclure un paragraphe prévoyant une conférence de plénipotentiaires lors de la deuxième session plénière qui aurait pour mission de rendre la plate-forme pleinement opérationnelle «si besoin par son éventuelle mise en place officielle». Plus loin dans le texte, le projet de résolution prévoyait également d'inviter les quatre possibles institutions d'accueil de l'ONU à se joindre à ladite conférence. Le projet de résolution ayant été écarté par la plénière du fait de l'absence d'accords sur ces importants paragraphes, il a tout de même été convenu que le statut juridique de l'IPBES doit être plus clairement défini. En même temps, des éléments opératifs de grande importance contenus dans le projet de résolution ont été promptement inclus dans le compte-rendu de la réunion et adoptés avec plusieurs amendements.

CONCLUSIONS: ÉTABLIR UN PRÉCÉDENT NOUVEAU POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DE LA BIODIVERSITÉ

La plupart des délégués ont considéré que cette réunion avait, de façon générale, rempli sa mission, notamment sur l'élaboration des modalités et dispositifs institutionnels, avec l'accord sur, entre autres: les processus et éléments pour le choix de la ou des institutions d'accueil; l'emplacement géographique du Secrétariat de la plate-forme; et la décision d'établir un processus intersessions pour continuer le travail sur le règlement intérieur et étudier les propositions pour le siège et les institutions d'accueil du Secrétariat.

Bien que la réunion ait permis de s'accorder sur d'importants aspects concernant la structure de la plénière, le Bureau et le Secrétariat, et de rassembler des commentaires utiles sur l'articulation de leurs fonctions avec le programme de travail, on trouve parmi les questions restées en suspens celle de la structure, du rôle et des fonctions des organes subsidiaires, avec notamment l'éventuelle mise en place d'un corps scientifique, d'un Bureau élargi et la question d'un Secrétariat central par rapport à des pôles régionaux.

Les organisations de la société civile se sont dites satisfaites de l'ouverture des délégués lors de cette première session de la plénière, en particulier sur le fait (entre autres): de reconnaître différents systèmes de connaissance en intégrant le savoir autochtone et local; et d'encourager et de prendre en compte les contributions et suggestions faites par toutes les parties prenantes. Elles ont également souhaité que la poursuite de

l'élaboration des fonctions et principes de fonctionnement de la plate-forme conduise à explorer de nouveaux mécanismes pour une participation active des organisations de la société civile, des peuples autochtones et des communautés locales, avec la communauté scientifique, à la conservation de la biodiversité et à sa gouvernance.

Nonobstant la complexité des aspects juridiques, politiques et techniques abordés durant cette réunion, et les points de vues maintes fois divergents, la plupart des participants a quitté la plénière finale dans un état d'esprit positif, estimant que les délégués avaient travaillé toute la semaine de façon productive et dans une ambiance de coopération «comme si la plate-forme était déjà mise en place». Ils ont toutefois reconnu que les résultats formels de cette réunion laissent planer un degré non négligeable «de suspense et d'incertitude» sur le statut de l'IPBES, ainsi que sur le processus qui permettra de clarifier cette question cruciale restée en suspens.

RÉUNIONS À VENIR

CdP 10 de la CLD: La dixième session de la Conférence des Parties (CdP 10) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) examinera les points de l'ordre du jour consacrés, entre autres: au plan stratégique décennal et au cadre pour le renforcement de la Convention (2008-2018); au programme et au budget; à l'évaluation du reporting, de la responsabilité et des dispositifs institutionnels existants et potentiels pour le Mécanisme global; aux mécanismes pour faciliter la coordination régionale de la mise en œuvre de la Convention; au progrès dans le mise en œuvre de la Stratégie intégrale de communication; aux procédures pour la participation des organisations de la société civile (OSC) aux réunions et processus de la CLD; et à la maintenance de la grille d'experts ainsi qu'à la création, si besoin est, d'un groupe spécial d'experts. **dates:** 10-21 octobre 2011 **lieu:** Ville de Changwon, République de Corée **téléphone:** +49-228-815-2800 **fax:** +49-228-815-2898 **courriel:** secretariat@unccd.int **www:** <http://www.unccd.int/cop/cop10/menu.php>

Troisième atelier d'experts sur l'Indice de biodiversité des villes (Indice de Singapour) et réunion CBO-1: Cette réunion d'experts, organisée par la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le gouvernement de Singapour, permettra aux participants d'exposer leurs expériences dans l'utilisation de l'indice et de travailler ensemble à la finalisation de l'instrument. La première édition des Perspectives mondiales des villes et de la biodiversité (CBO-1) s'attèlera au développement du plan et du contenu de production, aux messages clés et aux façons d'intégrer l'Indice de Singapour dans la synthèse CBO-1. **dates:** 11-13 octobre 2011 **lieu:** Singapour **contact:** Secrétariat de la CBD **téléphone:** +1-514-288-2220 **fax:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/authorities/importantevents/>

Réunion préparatoire régionale de la CNUDD pour la région arabe: La Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale et ses partenaires convoquera une réunion pour la région arabe en vue de la CNUDD. **dates:** 16-17 octobre 2011 **lieu:** Le Caire, Égypte **contact:** Roula Majdalani, UN-ESCWA **téléphone:** + 961-1-978

501 fax: +961-1-981 510/511/512 courriel: majdalani@un.org
www: <http://www.escwa.un.org/information/meetingdetails.asp?referenceNUM=1545E>

Réunion préparatoire régionale de la CNUDD pour l'Asie Pacifique: La Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et ses partenaires convoquera une réunion régionale en vue de la CNUDD. **dates:** 19-20 octobre 2011 **lieu:** Séoul, République de Corée **contact:** Masakazu Chimura, UN-ESCAP **courriel:** escap-esdd-evs@un.org **www:** <http://www.unescap.org/esd/environment/Rio20/pages/RPM.html>

Réunion d'experts sur l'impact de l'acidification des océans sur la biodiversité marine et côtière: Cette réunion d'experts de la CDB vise à: identifier les lacunes et obstacles dans l'évaluation et le suivi scientifique existant de ces impacts; développer des options pour traiter les lacunes et obstacles identifiés; et identifier les activités de collaboration nécessaires pour mettre en œuvre les options identifiées. **dates:** 19-20 octobre 2011 **lieu:** Montréal, Canada **contact:** Secrétariat de la CDB **téléphone:** +1-514-288-2220 **fax:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/doc/?meeting=EMIOAMCB-01>

Réunion préparatoire régionale de la CNUDD pour l'Afrique: La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et ses partenaires convoquera une réunion préparatoire pour la région africaine en vue de la CNUDD. **dates:** 20-25 octobre 2011 **lieu:** Addis-Abeba, Éthiopie **contact:** Secrétariat de la CNUDD **courriel:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/rio20/index.php?menu=26>

7^{ème} réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8(j): Cette réunion abordera, entre autres, un dialogue approfondi sur la gestion des écosystèmes, des services écosystémiques et des aires protégées; et plusieurs tâches du programme de travail pluriannuel sur la mise en œuvre de l'article 8(j), notamment une stratégie pour intégrer l'article 10 avec l'accent mis sur l'article 10(c), relatif à l'usage coutumier durable, en tant que question transversale dans les programmes de travail et les aires thématiques de la Convention. **dates:** 31 octobre - 4 novembre 2011 **lieu:** Montréal, Canada **contact:** Secrétariat de la CDB **téléphone:** +1-514-288-2220 **fax:** +1-514-288-6588 **email:** secretariat@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/doc/?meeting=WG8J-07>

CDB OSASTT 15: La quinzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT 15) portera, entre autres, sur les questions scientifiques et techniques pertinentes pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité; les espèces exotiques envahissantes; la biodiversité des eaux intérieures; l'usage durable de la biodiversité; et la biodiversité arctique. **dates:** 7-11 novembre 2011 **lieu:** Montréal, Canada **contact:** Secrétariat de la CDB **téléphone:** +1-514-288-2220 **fax:** +1-514-288-6588 **email:** secretariat@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/doc/?meeting=SBSTTA-15>

10^{ème} Réunion de la Conférence des Parties (CdP) à la Convention sur les espèces migratoires (CMS): La CdP CMS 10 se réunira à Bergen, en Norvège. **dates:** 20-25 novembre 2011 **lieu:** Bergen, Norvège **contact:** Secrétariat du PNUE/CMS

téléphone: +49 228 815 2426 **fax:** +49 228 815 2449 **courriel:** secretariat@cms.int **www:** http://www.cms.int/bodies/COP/cop10/documents_overview.htm

Réunion préparatoire régionale de la CNUDD pour la région de la CEE: La Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEENU) convoquera une réunion régionale en vue de la CNUDD. **dates:** 1-2 décembre 2011 **lieu:** Genève, Suisse **contact:** Secrétariat de la CNUDD **courriel:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.unece.org/env/SustainableDevelopment/RPM2011/RPM2011.html>

25^{ème} Congrès international pour la biologie de conservation: Organisé par la Société pour la biologie de conservation et réuni autour du thème «Engager la société dans la conservation», le congrès est un forum où les participants pourront aborder nombre de défis en termes de conservation. **dates:** 5-9 décembre 2011 **lieu:** Auckland, Nouvelle-Zélande **contact:** Kerry O'Connell **courriel:** 2011@conbio.org **www:** <http://www.conbio.org/Activities/Meetings/2011/?CFID=27405269&CFTOKEN=39589021>

Sommet Les yeux sur la Terre (Eye on Earth Summit): Le sommet «Les yeux sur la Terre: défendre une certaine vision» est organisé autour du thème «un système dynamique pour maintenir sous vigilance la situation environnementale mondiale». Cet événement sera l'occasion du lancement de l'initiative pour le renforcement du réseau mondial d'information environnementale (EIN) et d'aborder des questions politiques et techniques majeures. Le résultat escompté est une déclaration claire sur les façons et moyens de renforcer les initiatives existantes et de combler les lacunes sur la voie d'une formulation de politiques publiques en connaissance de cause pour garantir un futur durable. **dates:** 12-15 décembre 2011 **lieu:** Abu Dhabi, Émirats Arabes Unis **contact:** Marije Heurter, Coordonnatrice de l'événement Eye on Earth **téléphone:** +971 2 693 4516 **courriel:** Marije.heurter@ead.ae ou Eoecommunity@ead.ae **www:** <http://www.eyearthsummit.org/>

Deuxième Réunion intersessions de la CNUDD: La deuxième réunion intersessions de la CNUDD sera convoquée vers la fin de 2011. **dates:** 15-16 décembre 2011 **lieu:** Siège de l'ONU à New York **contact:** Secrétariat de la CNUDD **courriel:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/>

Consultations informelles de la CNUDD: Le Comité préparatoire à la CNUDD tiendra une série de consultations informatives sur l'avant-projet du document final en janvier, février, mars et avril 2012. **dates:** 16-18 janvier 2012; 13-17 février 2012; 19-23 mars 2012 et 30 avril - 4 mai 2012 **lieu:** Siège des Nations Unies, New York **contact:** Secrétariat de la CNUDD **courriel:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/rio20/>

12^{ème} session spéciale du Conseil directeur/Forum ministériel mondial pour l'environnement du PNUE: Le Conseil directeur/Forum ministériel mondial pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) tiendra sa 12^{ème} session spéciale pour aborder les thématiques de la CNUDD sur l'économie verte et les questions émergentes et de gouvernance environnementale mondiale. **dates:** 20-22 février 2012 **lieu:** Nairobi, Kenya

contact: Jamil Ahmad, Secrétaire, Organes directeurs, PNUE
téléphone: +254-20-762-3411 **fax:** +254-20 762-3929 **courriel:** sgc.sgb@unep.org **www:** <http://www.unep.org/resources/gov/#>

CA 26 de la CITES: La 26^{ème} réunion du Comité pour les animaux de la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES) s'intéressera à de nombreux points de l'agenda, dont les requins, serpents, esturgeons, coraux ainsi qu'aux critères d'inscription des espèces aquatiques exploitées à des fins commerciales. Elle aura lieu avant la réunion conjointe des Comités pour les animaux et pour les plantes de la CITES. **dates:** 15-20 mars 2012 **lieu:** Genève, Suisse **contact:** Secrétariat de la CITES **téléphone:** +41 22 917 8139/40 **fax:** +41 22 797 3417 **courriel:** info@cites.org **www:** <http://www.cites.org>

Réunion conjointe des Comités pour les animaux et pour les plantes de la CITES: La réunion conjointe des Comités pour les animaux et pour les plantes de la CITES abordera nombre de points de l'agenda communs aux deux comités scientifiques, dont: la coopération avec d'autres conventions; les lignes directrices pour les Avis de commerce non préjudiciable; et le transport de spécimens vivants. **dates:** 22-24 mars 2012 **lieu:** Dublin, Irlande **contact:** Secrétariat de la CITES **téléphone:** +41 22 917 8139/40 **fax:** +41 22 797 3417 **courriel:** info@cites.org **www:** <http://www.cites.org>

20^{ème} réunion du Comité pour les plantes de la CITES: La 20^{ème} réunion du Comité pour les plantes de la CITES abordera nombre de points de l'agenda, notamment: le Mahogany (acajou) à grandes feuilles, la cerise africaine et autres questions forestières; les inscriptions aux annexes de la CITES; et la coopération avec d'autres initiatives. **dates:** 26-30 mars 2012 **lieu:** Dublin, Irlande **contact:** Secrétariat de la CITES **téléphone:** +41-22-917-81-39/40 **fax:** +41-22-797-34-17 **courriel:** info@cites.org **www:** <http://www.cites.org/eng/com/PC/index.shtml>

Planète sous pression: de nouvelles connaissances en quête de solutions (Planet Under Pressure: New Knowledge toward Solutions): Cette conférence se centrera sur les solutions au défi mondial de la durabilité. Elle produira un ensemble actualisé de connaissances sur la pression que subit actuellement la planète Terre et abordera des solutions à toutes échelles pour replacer les sociétés sur une voie durable, en prenant le leadership scientifique sur le chemin de la CNUDD. **dates:** 26-29 mars 2012 **lieu:** Londres, Royaume-Uni **contact:** Jenny Wang **téléphone:** +86-10-8520-8796 **courriel:** Jen.wang@elsevier.com **www:** <http://www.planetunderpressure2012.net>

Troisième Réunion intersessions de la CNUDD: La réunion intersessions finale de la CNUDD sera convoquée en mars 2012. **dates:** 26-27 mars 2012 **lieu:** Siège de l'ONU à New York **contact:** Secrétariat de la CNUDD **email:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/rio20/>

2^{ème} réunion du Comité intergouvernemental spécial à composition non limitée du Protocole de Nagoya sur l'APA (CIPN 2). **dates:** 9-13 avril 2012 **lieu:** New Delhi, Inde **contact:** Secrétariat de la CDB **téléphone:** +1-514-288-2220 **fax:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/meetings/>

2^{ème} session de la réunion plénière pour une Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES): La deuxième session de la réunion plénière poursuivra les

délibérations portant sur les dispositifs institutionnels et les modalités pour l'IPBES, en vue de l'opérationnalisation de l'organe lors de cette réunion. **Dates:** avril 2012 **lieu:** (à déterminer) **contact:** Secrétariat du PNUE **téléphone:** + 254-20-762-5135 **courriel:** ipbes.unep@unep.org **www:** <http://ipbes.net/>

4^{ème} réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de la mise en œuvre de la CDB (WGRI): La réunion examinera la mise en œuvre du nouveau plan stratégique pour la biodiversité (2011-2020), notamment des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Ses recommandations seront présentées à la CdP 11 à Hyderabad, Inde, en 2012, pour leur examen et leur adoption. **dates:** 7-11 mai 2012 **lieu:** Montréal, Canada.

Troisième PrepCom de la CNUDD: La troisième réunion du Comité préparatoire pour la CNUDD aura lieu au Brésil juste avant la Conférence. **dates:** 28-30 mai 2012 **lieu:** Rio de Janeiro, Brésil **contact:** Secrétariat de la CNUDD **courriel:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/>

Conférence des Nations Unies sur le développement durable: La CNUDD marquera le 20^e anniversaire de la Conférence de Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro, Brésil. **dates:** 4-6 juin 2012 **lieu:** Rio de Janeiro, Brésil **contact:** Secrétariat de la CNUDD **email:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/>

GLOSSAIRE

AEM	Accords environnementaux multilatéraux
AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
CA	Conseil d'administration
CDB	Convention sur la diversité biologique
CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction
CdP	Conférence des Parties
EM	Évaluation des écosystèmes pour le millénaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMME	Forum ministériel global sur l'environnement
GIEC	Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat
IMoSEB	Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité
IPBES	Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
OSASTT	Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
OSC	Organisations de la société civile
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture